

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Ve RÉPUBLIQUE
(Deuxième lecture) - (n° 993)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 250 Rect.

présenté par

M. Giacobbi, M. Giraud, Mme Girardin, Mme Orliac, Mme Pinel,
Mme Taubira, Mme Berthelot, M. Likuvalu et Mme Jeanny Marc

ARTICLE PREMIER B

Après l'alinéa 2 de cet article, insérer les deux alinéas suivants :

« *I bis.* – L'article 2 de la Constitution est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Les langues régionales appartiennent à son patrimoine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.